AGENCE FINANCIERE DE BASSIN "SEINE-NORMANDIE"

DELIBERATION N° 85-34 DU 24 OCTOBRE 1985 RELATIVE AUX TRAVAUX DE REFECTION DU BARRAGE MARNE

Le Conseil d'administration de l'Agence Financière de Bassin "Seine-Normandie",

Vu le IVème Programme d'intervention de l'Agence,

DELIBERE

Article unique

Le Conseil d'administration donne son accord sur la participation de l'Agence aux travaux de réfection du barrage Marne, pour la tranche 1985, d'un montant de 6,75 MF en subvention, pris sur la ligne "eaux superficielles" du IVème Programme (montant total des travaux aidés : 20 millions de francs TTC; taux d'aide : 40% du montant des travaux HT).

Le Secrétaire Directeur de l'Agence

Claude FARRET

Le Président du Conseil d'administration

Olivier PHILIP